

Commission « Villes et développement durable » de l'AIMF

Synthèse de l'atelier de la Commission
Communauté de Communes du Zou, 16 – 18 août 2022



Participants à l'atelier de la Commission "Villes et développement durable"

Restitution de l'Atelier de la Commission « Villes et développement durable », Communauté de Communes du Zou, Août 2022

Mardi 16 août 2022

Présentation de la Communauté de Communes de Zou (CCZ)

M. Auguste A. AÏHUNHIN – Président de la CCZ

La République du Bénin est située en Afrique de l'Ouest. Elle partage une frontière avec le Niger, le Burkina Faso, le Togo et le Nigeria. Elle possède également un accès à l'Océan Atlantique.

Le pays a connu trois grandes périodes :

- la période précoloniale ;
- la période coloniale;
- la période post-indépendance.

1. Période précoloniale

Originellement, le territoire était divisé entre plusieurs royaumes.

Toutes ces entités politiques étaient bien structurées et possédaient des centres urbains fonctionnels. Elles ont développé un commerce local fondé dès le XVII^{ème} sur la traite négrière puis sur les échanges d'huile de palme après l'abolition du commerce d'esclaves en 1807.

La traite négrière a favorisé l'installation le long de la côte de comptoirs commerciaux contrôlés par les Anglais, les Danois, les Portugais et les Français.

2. Période coloniale

En 1863, le premier protectorat français est mis en place à Porto-Novo. Le Roi Toffa était à la recherche d'aide contre les prétentions du Roi d'Abomey et des attaques successives des Anglais implantés à Lagos au Nigeria. La même année, Glèlè, le souverain d'Abomey, autorise les Français à s'établir à Cotonou. En 1894, les Français renversent les royaumes en place et créent la colonie du Dahomey et dépendances. Le nom de la colonie provient du royaume le plus grand et le plus résistant à l'occupation étrangère : Danhomé.

3. Période post-indépendance

Le 4 décembre 1958, la République est proclamée. Le pays obtient son indépendance le 1^{er} août 1960, sous le nom de République du Dahomey. Les douze premières années de cette nouvelle République sont marquées par l'instabilité politique. Plusieurs coups d'État sont perpétrés contre le pouvoir en place. En 1975, le gouvernement militaire opère des choix stratégiques et idéologiques décisifs. La République du Dahomey est rebaptisée République populaire du Bénin. Elle proclame son adhésion à l'économie socialiste d'orientation marxiste-léniniste. Dans les années qui suivent, la situation économique se détériore. En décembre 1989, le pays abandonne le socialisme comme orientation idéologique d'État. Deux décisions majeures résultent de la Conférence nationale qui s'est tenue en février : l'instauration du libéralisme économique et politique et de la démocratie et l'État de droit.



Drapeau de la République du Bénin



Armoirie de la République du Bénin

Le 11 décembre 1990, la Loi fondamentale de la V^e République fut promulguée après son adoption par voie référendaire. Elle reflète les décisions de la Conférence nationale. Elle est fondée sur la démocratie et l'État de droit et instaure un régime républicain présidentiel avec séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

Trois mois plus tard, les élections législatives et présidentielles mettent fin à la période de transition. La nouvelle Assemblée nationale, monocamérale, est élue pour quatre ans.

Le Bénin de nos jours

Le pays est divisé en 12 départements et possède 77 communes. La riche diversité culturelle du peuple béninois fait partie des nombreux attraits du Bénin. La population est composée de plus de vingt groupes socio-culturels différents ayant chacun son histoire, sa langue et ses traditions.



Facette de la population et de la culture du Bénin

Depuis avril 2016, le Bénin a entrepris des réformes ambitieuses sous le programme « Bénin révélé ». Ce programme comprend :

- des réformes structurelles dans tous les domaines vitaux du pays ;
- des travaux de construction d'envergure ;
- des investissements massifs ;
- la promotion de la bonne gouvernance.

Programme d'actions du gouvernement (PAG)

Cadre stratégique du PAG 2021-2026



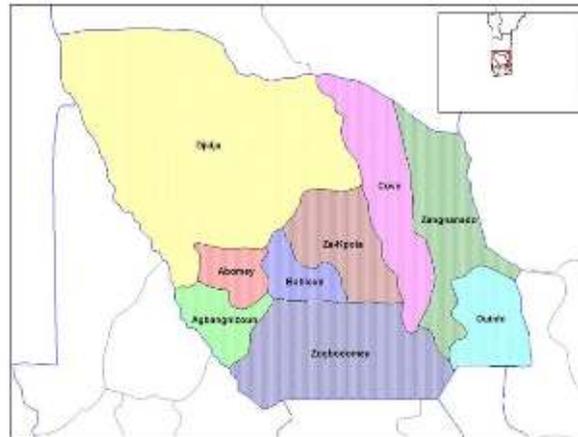
Ce programme développe des projets dans divers domaines.



La Communauté de Communes du Zou (CCZ)

La CCZ est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé en novembre 2015 et regroupant neuf Communes du Département du Zou :

1. Abomey
2. Agbangnizoun
3. Bohicon
4. Covè
5. Djidja
6. Ouinhi
7. Za-Kpota
8. Zagnanado
9. Zogbodomey



Les neuf communes de la CCZ

La CCZ est compétente en matière de politique environnementale et sanitaire, ainsi qu'en matière d'infrastructure, d'équipement et de transport dans la région.

Session thématique 1 : Finance climatique

Selon un récent rapport de la Banque mondiale, les financements alloués aux villes pour réduire leur vulnérabilité face au climat demeurent insuffisants et ne touchent pas les régions qui en ont le plus besoin. 384 milliards de dollars de financement climatique en moyenne ont été investis dans les villes du monde sur la période 2017-2018. Selon ce rapport, les villes contribuent à hauteur de 70 % aux émissions mondiales de CO² et produisent 50 % de tous les déchets. La population urbaine mondiale va continuer de croître ces prochaines années, une croissance qui devrait se produire majoritairement en Afrique et en Asie. La question du financement est au centre de ces enjeux. Le faible accès au financement limite la mise en œuvre de projets dans le domaine du développement durable. Des solutions de financement existent. Une meilleure circulation des informations sur le financement des actions sur le climat à l'intention des villes et la création des guichets spécialement dédiés aux villes pourraient constituer une réponse pour l'accès à ces différents systèmes.

Introduction à la finance climatique

M. Olaodjéwou ODJOUGBELE – Consultant et Expert en changement climatique et développement durable de la Ville de Porto-Novo

Le financement climatique vise à réduire les émissions et à multiplier les puits de gaz à effet de serre. Il a également pour objectif de réduire la vulnérabilité des systèmes humains et écologiques,

ainsi qu'à maintenir et à accroître leur résilience face aux impacts négatifs du changement climatique.

Il existe plusieurs fonds au niveau international, comme le Fonds pour l'Environnement Mondial, le Fonds d'Adaptation ou encore le Fonds Vert pour le Climat.

1. Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)

Ce fonds a été créé à la veille du Sommet de la Terre de Rio en 1992 pour s'attaquer aux problèmes environnementaux les plus urgents de notre planète. Le FEM sert de mécanisme financier pour plusieurs conventions environnementales.



[Global Environment Facility](https://www.gef.org/)

Il appuie les travaux des pays en développement visant à s'attaquer aux problèmes environnementaux les plus urgents. Il est spécialisé dans cinq domaines d'intervention :

- la perte de biodiversité ;
- les produits chimiques et les déchets ;
- le changement climatique ;
- les eaux internationales ;
- la dégradation des terres.

Il soutient également les politiques de systèmes alimentaires plus durables, la gestion des forêts et les villes.



Présentation de M ODJOUGBELE sur le financement climatique

Le Programme de petites subventions (PSC) du FEM fournit un soutien financier et technique à la société civile locale et aux organisations communautaires. Au travers de ces aides, ces différents acteurs peuvent élaborer et mettre en œuvre des actions locales et innovantes qui s'attaquent aux problèmes environnementaux, tout en améliorant les moyens de subsistance et en réduisant la pauvreté. Lancé en 1992, le PSC travaille en étroite collaboration avec d'autres projets et programmes du FEM et les complète, soutenant 136 pays depuis sa création.

Ce programme peut financer des projets à hauteur de 50 000 dollars et peut monter jusqu'à 150 000 dollars pour des projets stratégiques.

2. Fonds d'Adaptation

Créé en 2007 à la suite des engagements pris dans le cadre du Protocole de Kyoto, ce fonds a pour mission d'aider les pays en développement particulièrement exposés aux effets néfastes du changement climatique. Les deux objectifs sont de réduire la vulnérabilité de ces pays et d'améliorer leur capacité adaptative. Ce fonds finance des projets et programmes concrets d'adaptation.



[Adaptation Fund](#)

Les domaines d'activités :

- la gestion des ressources en eau ;
- l'agriculture et sécurité alimentaire ;
- la gestion des zones côtières ;
- la réduction des risques liés aux catastrophes ;
- les forêts ;
- Les aménagements urbains et ruraux.

Depuis 2010, le Fonds d'adaptation a engagé 923,5 millions de dollars dans des projets et programmes. Il compte à ce jour 132 projets concrets, couvrant près de 100 pays, dont 15 petits États insulaires en développement et 30 Pays les Moins Avancés (PMA). Ce fonds a également été le premier à offrir un accès direct, permettant aux pays d'accéder aux financements et de développer des projets directement par le biais d'entités nationales de mise en œuvre accréditées.

3. Fonds Vert pour le Climat

Ce fonds, opérationnel depuis 2013, est un instrument financier adopté lors de la COP 17 en 2011 à Durban. Ses objectifs sont de promouvoir un changement dans les stratégies de développement et de tendre vers un modèle de développement plus sobre en carbone et plus résilient face aux changements climatiques.



[Green Climate Fund](#)

Les domaines d'activités :

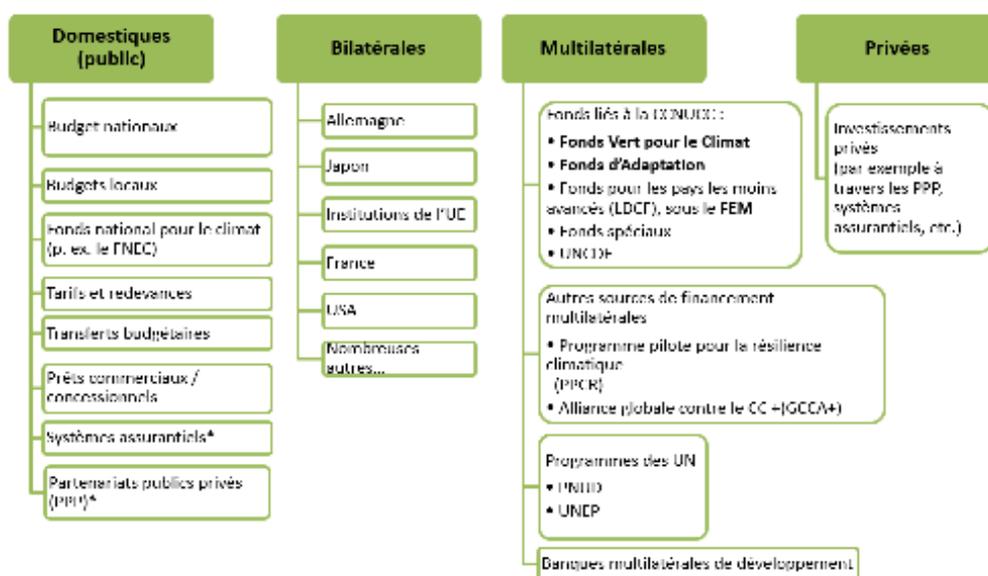
- la production et l'accès à l'énergie ;
- le transport ;
- l'agriculture, la foresterie et autres utilisations des terres ;
- la construction de villes, d'industries et d'appareils ;
- la santé, la sécurité alimentaire et hydrique ;
- les moyens de subsistance des personnes et des communautés ;

- les écosystèmes et les services écosystémiques ;
- les infrastructures et l'environnement bâti.

Les montants sont accordés selon la taille du projet et selon le degré de risque des effets néfastes du changement climatique pour les populations. Des financements de 10 millions jusqu'à 250 millions de dollars peuvent être octroyés. Ce fond possède en outre un outil de financement et de soutien directement adressé aux communautés locales et aux petites et moyennes entreprises.

Architectures de financement disponibles

Il existe une diversité d'opportunités pour le financement des projets et programmes d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques avec des conditions spécifiques par projet.



Présentation de la stratégie d'intervention du Programme d'Adaptation des Villes au Changement Climatique (PAVICC)

M. Jillys Senan Abraham AVAKOUDJO – Coordonnateur du PAVICC

M. Paulin KPATENON – Chef du service des Études et des Travaux de la Ville de Bohicon.

Le projet PAVICC a pour but d'améliorer le cadre de vie et la résilience des territoires et des populations béninoises en prenant en compte les risques liés au changement climatique dans la planification urbaine. Le projet propose d'impulser et d'accompagner cette dynamique dans quatre collectivités particulièrement vulnérables aux pressions anthropiques et soumises aux inondations et à l'érosion. Il s'agit des Villes de Cotonou, Sèmè-Podji, Comé et Bohicon. Il s'agit donc de penser à mettre en œuvre une planification urbaine incluant les impacts attendus des changements climatiques. Cette logique



Séance de travail de l'atelier de la Commission

d'aménagement du territoire dans les quatre villes précitées a pour ambition d'amenuiser les risques naturels. Si rien n'est entrepris, cela entraînerait des conséquences sanitaires, sociales et économiques dramatiques pour les populations des villes sub-sahariennes situées en zone côtière.

Deux objectifs :

1. Adaptation des villes aux effets du changement climatique : Le PAVICC propose de doter les villes d'outils de planification et d'infrastructures pour s'adapter aux changements climatiques et atténuer les impacts qui entraînent des conséquences néfastes pour de nombreux secteurs socio-économiques, notamment la pêche, l'agriculture et l'industrie. Le PAVICC vise à « gérer l'inévitable ».
2. Renforcer les capacités des acteurs locaux et nationaux responsables du développement durable urbain : permettre aux territoires urbains vulnérables aux aléas climatiques d'améliorer leur résilience. Les acteurs locaux et nationaux doivent développer et porter une vision nationale qui se traduira de manière opérationnelle.

Le PAVICC se structure en quatre composantes :

- la planification urbaine : l'élaboration d'outils de planification urbaine stratégiques, pour mieux prendre en compte les risques climatiques et socioéconomiques dans l'aménagement du territoire ;
- la construction d'infrastructures urbaines résilientes : le développement de services urbains pérennes, comme des infrastructures de drainage, le désenclavement des quartiers, la sécurisation des biens matériels et des zones inondables ;
- le renforcement des capacités locales et nationales : l'amélioration du contrôle de l'urbanisation et le financement de l'assistance technique internationale ;
- la mise en œuvre et le suivi du programme : le fonctionnement de la cellule de coordination du programme, la sensibilisation des municipalités et des populations, les mesures environnementales dans la mise en œuvre des travaux.

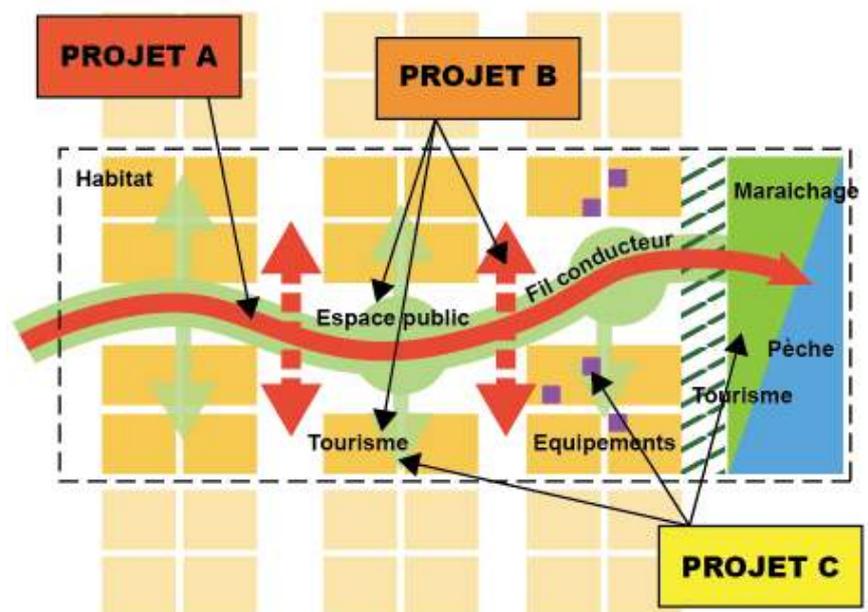
Ce programme a plusieurs axes d'intervention :

1. rattraper leur retard en mettant en œuvre des projets intégrés afin d'améliorer les conditions de vie dans les quartiers dont celles des populations les plus vulnérable ;
2. anticiper pour ne pas reproduire les situations actuelles ;
3. changer les façons de faire et les mentalités.

Principe d'intervention du PAVICC

Un projet intervient sur un territoire donné et limité et agit sur plusieurs secteurs en même temps. L'objectif est de créer une vraie synergie entre les différentes actions. Il s'agit d'identifier une infrastructure ayant des impacts directs sur la réduction des effets climatiques (inondations, enclavement, érosion...) et de définir des actions connexes et complémentaires à l'aménagement de cette infrastructure.

L'exemple ci-contre est explicatif : (i) un collecteur qui traverse un quartier (fil conducteur), et autour de ce fil conducteur, on trouve (ii) l'aménagement des espaces publics, (iii) l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers environnants (petits équipements, infrastructures de base...), (iv) le blocage des fronts d'urbanisation sur les zones sensibles et inondables, (v) l'appui aux secteurs de la pêche et de l'agriculture en parallèle ou



en aval de l'exutoire, pour que l'eau collectée soit exploitée, que les zones non urbanisées soient maintenues, et qu'il y ait un impact positif sur l'économie.

Ainsi, il existe 3 types de projets :

- projet A : le fil conducteur ;
- projet B : des projets connexes, directement liés au fil conducteur pour en renforcer les impacts ;
- projet C : des projets qui rentrent dans les activités de renforcement de capacités et qui viennent en complément des projets A et B.

Mercredi 17 août 2022

Session thématique 2 : Énergie durable

L'énergie est un enjeu majeur de nos sociétés actuelles. Elle est indispensable à la fois à la vie et à un vaste ensemble d'activités : production et transformation des matières premières, déplacement, éclairage et chauffage des lieux d'habitation et de travail. La consommation énergétique mondiale a décuplé ces dernières décennies et elle va continuer à augmenter ces prochaines années. Aujourd'hui plus que jamais, les choix énergétiques des Villes ont une forte incidence sur l'avenir de la planète. La transition vers une énergie durable est donc une nécessité. Il s'agit de produire une source qui répond aux besoins des sociétés sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Il est important de mettre en place des méthodes de production et de consommation qui assurent cette durabilité et qui préparent l'avenir.

Présentation des résultats phares du Projet d'Amélioration des Services Énergétiques Durables dans le ZOU (PASED-ZOU)

M. Auguste A. AÏHUNHIN – Président de la CCZ

Le PAAEDC est un Plan territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Il formalise l'engagement de la CCZ dans la gestion des enjeux énergétiques et climatiques d'atténuation et d'adaptation sur son territoire. Il fournit un référentiel pour l'intégration des enjeux énergie et climat dans l'élaboration des politiques publiques locales.

Le Plan d'Actions pour l'Accès à l'Énergie Durable et au Climat (PAAEDC) définit des actions à l'horizon 2030 et planifie ses actions prioritaires pour le 1^{er} quinquennat de 2020 à 2024. Il est révisé tous les 5 ans.



Présentation de M AÏHUNHIN sur le PASED-ZOU

Le PAAEDC de la CCZ a prévu 3 programmes à savoir :

- le programme d'atténuation des gaz à effet de serre (GES) dans le Zou ;
- le programme d'adaptation aux changements climatiques dans le Zou ;
- le programme d'accès à l'énergie dans le Zou.

Ainsi en vue d'atteindre les objectifs de ce troisième programme, la CCZ a initié en 2021 avec le soutien de l'AIMF et du département français des Hauts-de-Seine et avec la contrepartie des communes du Zou, le Projet d'Amélioration de l'Énergie Durable dans le Zou (PASED-ZOU).

Les activités détaillées sont :

- le renforcement des capacités de gestion et de maintenance du réseau d'éclairage public municipal, par la formation des agents et la gestion des équipements publics ;
- la réalisation et la mise en service de centrales électriques solaires photovoltaïques dans 9 centres de santé du Zou ;
- l'utilisation de l'énergie photovoltaïque à des fins productives, notamment agricoles, par la mise en place d'un système de pompage à énergie solaire à haut débit, d'incubateurs et de séchoirs solaires.

La mise en œuvre du PASED-ZOU s'inscrit de façon pertinente dans la mise en œuvre du « *Programme Accès à l'Énergie* ». La construction de la maison du Climat s'avère indispensable pour la réalisation des objectifs de la CCZ. Elle aura pour mission de mobiliser les acteurs territoriaux autour des grands enjeux de lutte contre les changements climatiques afin d'accompagner les changements de comportement et d'impliquer les acteurs du territoire dans une démarche de transition énergétique.

Elle s'incarnera dans un service intercommunal chargé du climat et comprendra le laboratoire de recherche sur la transition énergétique et le décodage des politiques publiques climatiques, des données climatiques et les réalisations opérationnelles ; le centre de documentation sur le climat pour les chercheurs et universitaires ; des locaux servant de bureaux pour l'administration et enfin, une salle de conférence pour accueillir les grandes réunions, formations, ateliers, réflexions sur les changements climatiques au Bénin et dans la sous-région ouest-africaine.



Séance de travail de l'atelier de la Commission à la Salle Communal de Covè

La maison du Climat développera également des projets innovants sur le climat dans le cadre des accords de Paris sur le Climat. La Maison du Climat assurera aussi la formation des élus locaux, des cadres communaux et des jeunes hommes/jeunes femmes du territoire du Zou pour garantir la maintenance courante des petits équipements.

Présentation de la politique d'Énergie durable de la Ville de Dakar

Mme. Madina TALL – Présidente de la Commission Environnement et Développement Durable de la Ville de Dakar



Présentation de Mme TALL sur la politique énergétique de Dakar

L'amélioration de l'efficacité énergétique et la maîtrise de la consommation d'énergie sont des priorités centrales pour la Ville de Dakar. Le développement dynamique de la région et la modernisation de la Ville entraîne une croissance soutenue de la demande énergétique. Cela engendre un coût important pour la Ville. Afin de relever ce défi, elle s'est engagée dans un processus de transition énergétique en cohérence avec son Plan Climat Énergie Territoriale (PCET) pour rationaliser sa facture énergétique. La stratégie est de promouvoir les énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité

énergétique dans les bâtiments de la Ville.

Le PCET de la Ville de Dakar intègre trois enjeux : l'adaptation, l'atténuation et la transition énergétique.

Globalement, les objectifs que la Ville pourrait atteindre sont les suivants :

- une baisse de 54% des émissions de GES à l'horizon 2050 ;
- une baisse de 75% de la facture énergétique dans le patrimoine bâti de la Ville de Dakar à l'horizon 2050 ;
- une augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique d'au moins 65% d'ici 2050.

Cette démarche s'aligne avec la politique nationale d'efficacité énergétique visant à la baisse de la consommation énergétique.

Dans le cadre de la PCET, la Ville a lancé un audit énergétique des bâtiments de son patrimoine. Le bilan énergétique a révélé que la consommation d'énergie est dominée par la climatisation, la bureautique et l'éclairage (63%), suivis du pompage et de l'eau chaude (31,7%) et des appareils de ventilation, de réfrigération et autres appareils.

Plusieurs pistes ont été trouvées pour réduire la consommation d'énergie de la Ville, comme l'amélioration de la tarification électrique, le remplacement des luminaires actuels par des luminaires LED et l'installation de détecteurs de présence pour l'allumage des espaces communs

et l'adoption de nouvelle consigne pour la climatisation et l'investissement dans des climatiseurs réversibles. Ainsi, des gains substantiels peuvent être effectués.

Stratégie lumière de la Ville de Dakar

Les objectifs de la Villes sont les suivants :

- augmenter l'attractivité et l'identité des lieux pour les résidents et les visiteurs ;
- agir de manière éco-responsable ;
- améliorer la sécurité grâce à une meilleure visibilité ;
- réduire les coûts en réduisant la consommation d'énergie et les frais d'entretien.

La Ville de Dakar en bref :

- nombre d'habitants= 1 216 738
- superficie Totale = 82,5 km²
- kilomètre de route = 200 km
- > 50000 Points lumineux
- +4000 lampadaires solaires
- 3 types de réseau (moderne –semi-moderne – standard)
- nombre de lampes par type
 - o SHP = 10 599
 - o Iodure métallique= 26 000
 - o LED = 14 401
- puissances électriques = 250w
/180w/166w/150w/120w/100w
/70w/60w
- allumage : 4165h/an
- taux de disponibilité : 95%
- consommation électrique annuelle : 35,76 GWH
- facture énergétique : 5 117 257 235 FCFA TTC (7 881 208 euros) en 2018
- budget alloué à l'éclairage public : 9 150 000 000 FCFA
 - o en Investissement (travaux neufs) =1 500 000 000 FCFA
 - o en fonctionnement (hors énergie et personnel) et maintenance = 2 500 000 000 FCFA

Une des stratégies phares de la Ville est de remplacer les lumières publiques par des LED. Ceci permettrait d'accroître la satisfaction des besoins énergétiques pour un développement durable avec une réduction considérable de la facture et une augmentation de la performance lumineuse.

Le projet se résume ainsi :

- 25 000 points lumineux (dont 9000 sur le réseau moderne et 16 000 sur le réseau standard)
- coût : 2 777 520 000 F CFA (4 234 302 euros)
- état de réalisation :
 - o 2020 : 3154 points lumineux relampés
 - o 2021 : 8367 points lumineux relampés à ce jour
 - o parc solaire : 398 points réhabilités

Inauguration de la microcentrale solaire du projet PASED-Zou du Centre de santé de Lainta Coghé.

Une étude de faisabilité et une visite des neuf centres de santé retenus dans le cadre de ce projet a été effectuée. Cette visite a permis d'établir le bilan de puissance et de faire le bilan énergétique sur tous les sites.

Le système de central solaire inauguré à Lainta Coghé dans la commune de Covè et dans les huit autres centres est composé de :

- seize panneaux de 365 WC soit une puissance estimée à 5 840 WC ;
- un convertisseur hybride de 5 KW/48V – 450V/100A MPPT ;
- un parc batterie de 1 800 AH ;
- un système de protection DC ;
- un système de protection AC.



Inauguration de la microcentrale solaire du projet PASED-Zou et visite du Centre de santé de Lainta-Coghé

Session thématique 3 : Traitements de déchets

Les déchets des foyers, des marchés, des entreprises et des institutions sont jetés dans les rues, dans les égouts, déversés à côté des communautés ou brûlés ouvertement. Non seulement cela rend les villes inesthétiques et peu attrayantes, mais cela entraîne des catastrophes climatiques et sanitaires (des inondations, la pollution de l'air et de l'eau, des problèmes respiratoires, des maladies, etc.) . Les populations vulnérables des villes sont les plus touchées. Les opérations de gestion des déchets représentent une part importante du budget des villes, mais le financement de la gestion des déchets reste insuffisant. Cependant, les villes peuvent s'attaquer efficacement au problème de la gestion des déchets lorsqu'elles considèrent les déchets comme une ressource, contribuant ainsi à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique locale. Pour réussir, les villes doivent traiter leurs problèmes de gestion des déchets dans leur contexte, tout en tirant des enseignements de l'expérience d'autres villes.

Présentation du projet d'étude de faisabilité sur la gestion des déchets verts dans le département du Zou et actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux

M. Bidossessi Marc KPATCHA – Chef du Service de la Planification et du Développement Local à la CCZ

Il existe une volonté des autorités locales du Zou de résoudre la mauvaise gestion des déchets dans la région. En 2018, une étude de faisabilité d'un projet sur la gestion des déchets verts dans le département du Zou a été réalisée. L'objectif était d'établir un diagnostic de territoire et de proposer des solutions pour la valorisation des déchets solides municipaux (DSM). L'étude met en exergue l'absence d'un système de pré-collecte et de valorisation des déchets verts et l'existence de nombreuses décharges sauvages dans le Zou, ce qui pose de véritables problèmes sanitaires. La ville de Bohicon est un grand pôle de développement du plateau d'Abomey soumis à une pression démographique très poussée. La précarité de la voirie et l'inexistence d'une filière organisée de gestion des déchets place la ville dans une situation d'insalubrité croissante. Dans ce système, chaque ménage ou groupe de producteurs se débarrasse des déchets en violation des lois et réglementations en vigueur. Ce qui a engendré la prolifération des dépotoirs sauvages et des pratiques de traitement et d'enfouissement inappropriées dans la ville.



Communauté de Communes du Zou - 1er Communes de Bohicon

Périmètre de l'étude :

- Bohicon (206 100 habitants en 2018) ;
- marché central et de plus petites tailles (Gahni et Sehi) ;
- « déchets verts » et plus largement déchets organiques compostables (fruits, légumes, coquilles d'œufs/ coquillages, papier, carton, etc.).

Objectif de l'étude :

- réaliser un diagnostic de la filière des déchets organiques compostables issus des marchés de Bohicon ;
- identifier les débouchés de marché pour le compost, en particulier dans le secteur agricole ;
- concevoir un modèle organisationnel, technique et économique pour la gestion des déchets organiques compostables issus des marchés.

La finalité du projet est de générer des revenus qui couvrent les charges d'exploitation de l'unité de valorisation des déchets verts et pérennisent son fonctionnement.



Présentation de M KAPTCHA sur la gestion déchets verts dans le département du Zou

Présentation de l'application de l'outil Waste Wise Cities (WaCT) de la Ville de Sousse et son adhésion à la plateforme des villes africaines

Mme Kawther MEHDoui – Adjointe au Maire de la Municipalité de Sousse

Pour répondre aux défis mondiaux de la gestion des déchets, en 2018 le Directeur exécutif d'ONU-Habitat et le Président de la République du Kenya ont lancé le programme Waste Wise Cities en tant qu'appel mondial à l'action sur la gestion des déchets solides. Waste Wise Cities est un réseau de villes qui soutient celles-ci à travers le partage des connaissances, le suivi des déchets et le développement de projets pour une meilleure gestion des déchets solides. Actuellement, plus de 200 villes sont devenues membres. Des acteurs non-gouvernementaux sont également membres de Waste Wise Cities. Ce programme possède son propre outil de collecte des données.



[Waste Wise Cities](#)



[African Clean Cities Platform](#)

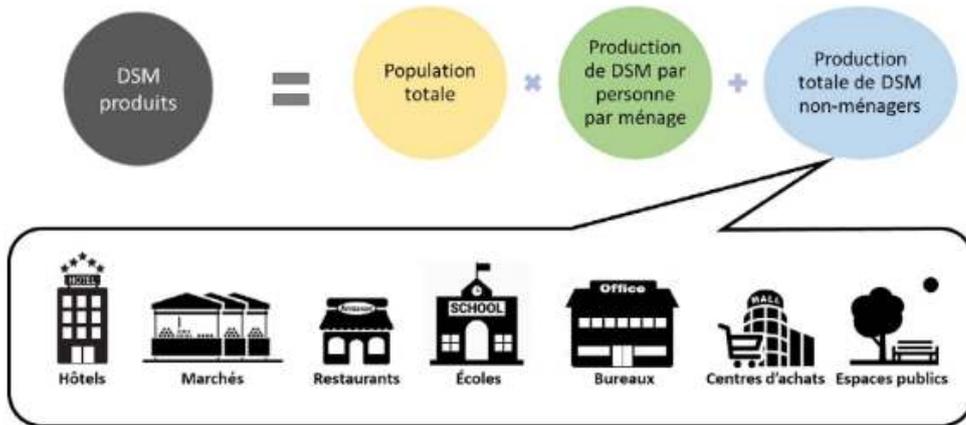
African Clean Cities Platform (ACCP) est créée en 2017 et partage les mêmes objectifs que Waste Wise City dans les villes africaines. Lancée à l'initiative des États africains, d'institutions publiques japonaise et de l'ONU, cette plateforme comptait l'année dernière déjà 90 villes et 42 pays membres.

Waste Wise Cities et l'ACCP ont quatre domaines d'action-clé, à savoir :

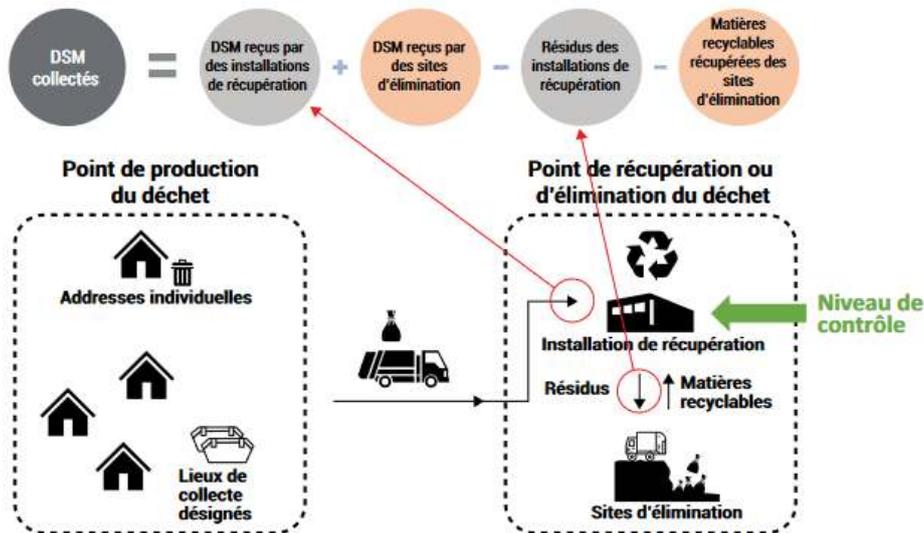
- le partage des connaissances et des bonnes pratiques, comprenant un site Web interactif et des modules de formation en ligne, un bulletin d'information, un réseau de parties prenantes et des partenariats entre villes membres ;
- le renforcement des données et du suivi des déchets, y compris la boîte à outils Waste Wise Cities, la formation sur site et en ligne, une base de données ouverte sur les déchets et des publications ;
- le plaidoyer et l'éducation pour la sensibilisation ;
- le soutien aux villes dans le développement de projets grâce à une contribution financière ainsi que la facilitation de partenariats public-privé.

Outil Waste Wise Cities

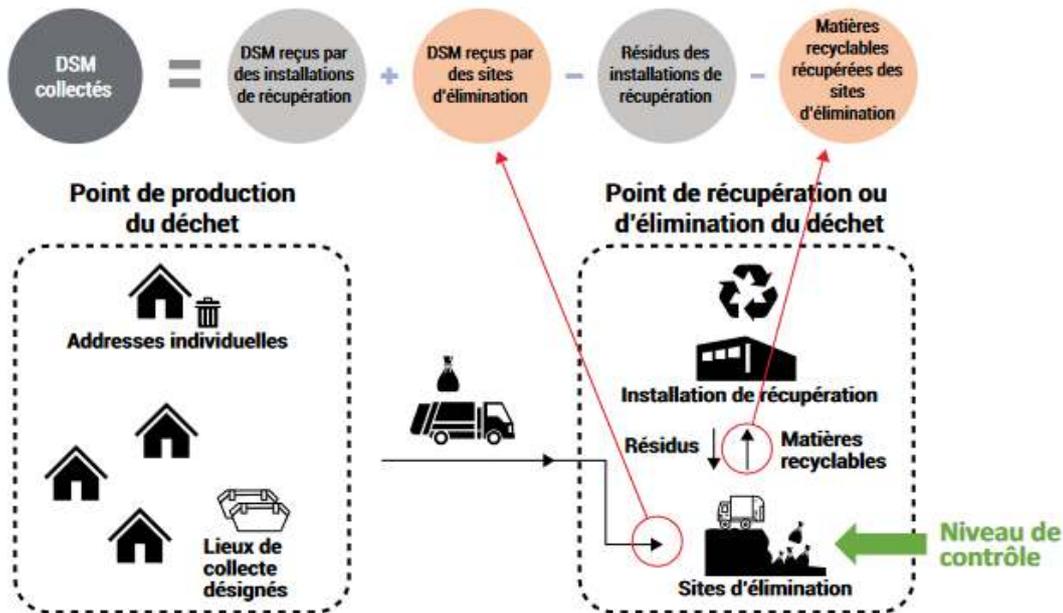
L'outil Waste Wise Cities est structuré en plusieurs étapes. Il faut dans un premier temps faire une enquête et échantillonner les déchets solides municipaux (DSM) ménagers et non-ménagers.



Il faut également faire un échantillonnage des DSM reçus par les installations de récupération.



Il faut ensuite mesurer la quantité de ces déchets solides municipaux reçus par les installations d'élimination et évaluer les niveaux de contrôle de ces installations.



Présentation de Mme MEHDoui sur la gestion des déchets dans la Ville de Sousse

Une enquête sur la composition des déchets dans les installations d'élimination est aussi menée. Toutes ces étapes donnent une vue d'ensemble de la production de déchets d'une ville et permettent de réunir d'autres données sur le traitement des déchets (gaspillage alimentaire, taux de recyclage, fuite de plastique, etc.)

Dans la Ville de Sousse, la majorité des déchets de la ville sont des ordures alimentaires ou de cuisine (57%). Des mesures ont pu être mises en place pour lutter contre le gaspillage alimentaire et pour une meilleure gestion des déchets dans la ville. Des groupes d'experts ont été montés pour trouver des solutions durables à ce problème, notamment dans la gestion des déchets biodégradables et recyclables, dans l'optimisation des opérations de collecte et dans la sensibilisation et le renforcement de l'écocitoyenneté.

Jeudi 18 août 2022

Session thématique 4 : Foresterie Urbaine et Péri-urbaine

L'arbre est une composante essentielle de l'écosystème urbain, car les espaces verts urbains contribuent à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité des villes. Ils répondent aux enjeux non seulement sociaux et écologiques mais aussi économiques. De nombreux avantages sont associés à la présence d'arbres en ville tels que la fourniture de l'ombrage, la lutte contre les îlots de chaleur, la protection de la biodiversité, la réduction de la pollution atmosphérique, l'atténuation du changement climatique et la satisfaction des besoins alimentaires, énergétiques et sanitaires.

Pour autant, le facteur anthropique influence grandement la santé et la composition de la foresterie urbaine et péri-urbaine, qui comprend les arbres des rues, les arbres des parcs, les arbres ornementaux privés et les arbres forestiers. Ainsi, pour assurer une contribution optimale à ces trois éléments que sont le bien-être physiologique, sociologique et économique d'une société urbaine, pour optimiser les services écosystémiques associés aux arbres et aux milieux naturels et pour améliorer l'empreinte environnementale des villes, la forêt urbaine et péri-urbaine (FUP) doit être vue comme une infrastructure verte reliant les zones rurales aux zones urbaines.

Introduction à la foresterie urbaine et péri-urbaine

Lieutenant-Colonel Béranger G. Kohomlan AWESSOU – Chef d'Inspection Forestière du Zou (CIF Zou).



Présentation du Lieutenant-Colonel AWESSOU de la politique forestière du Zou

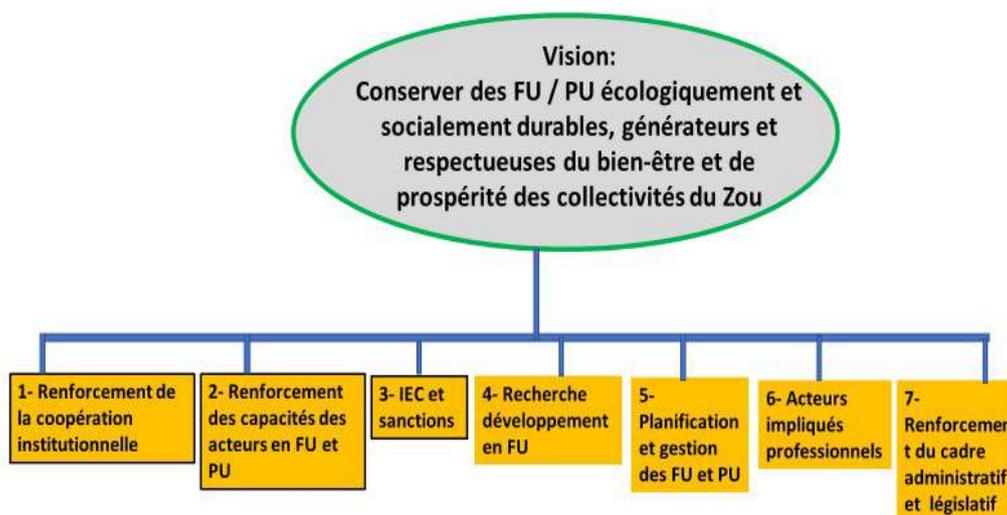
Les forêts et les arbres sont des enjeux majeurs des villes. Les zones vertes sont de plus en plus compromises au sein des villes. En effet avec le phénomène de l'exode rural, il y a une pression croissante pour abattre la végétation afin de construire des habitations. Il s'agit d'un problème commun à de nombreuses villes africaines. Les forêts urbaines peuvent se définir comme des réseaux incluant toutes les surfaces boisées, les groupes d'arbres et les arbres individuels se trouvant en zone urbaine et péri-urbaine, y compris, les forêts, les arbres des rues, les arbres des parcs et des jardins, et les arbres d'endroits abandonnés. Les forêts urbaines sont les piliers des infrastructures vertes, reliant les zones rurales aux zones urbaines et améliorant l'empreinte environnementale des villes. La foresterie urbaine et péri-urbaine (FUP) a pour objectif de gérer les forêts urbaines en vue d'assurer leur contribution optimale au bien-être physiologique, sociologique et économique de la société urbaine. La FUP repose sur une approche intégrée,

interdisciplinaire, participative et stratégique de la planification et de la gestion des forêts et des arbres à l'intérieur et autour des villes.

Dans le département du Zou, plusieurs journées environnementales pour la foresterie urbaine et péri-urbaine ont été instaurées. L'objectif est de sensibiliser la société civile sur l'importance des forêts et des espaces verts de manière générale en ville. La grande majorité des arbres en ville appartiennent à la Municipalité. Il est très complexe de mettre en place de nouvelles œuvres pour la plantation d'arbres, notamment en raison de contraintes administratives et institutionnelles, foncières, sociales, techniques et environnementales.

Outils stratégiques pour une forêt urbaine durable dans le Zou :

- plan global d'occupation des espaces
 - o l'affectation des espaces verts ;
 - o l'habitation et réseaux connexes ;
 - o le réseau routiers et les infrastructures ;
 - o la gestion des déchets ;
 - o la communication et la répression.
- plan de gestion des espaces actuels
 - o la gestion des plantation privées communales ;
- la cartographie des espaces, arbres et forêts de référence.



Forêt urbain (FU) ; Péri-Urbain (PU)

Chantier de reboisement dans la ville d'Abomey " une ville, un arbre" (plantation des arbres par les Membres de la Commission

Au Bénin, le Gouvernement a institué depuis 1985 une Journée Nationale de l'Arbre (JNA) le 1er juin de chaque année. Face à la compréhension par les villes de la nécessité de développer des politiques urbaines de reboisement, il est important que les villes du Bénin partagent avec les autres villes membres de l'AIMF cette expérience menée depuis une quarantaine d'années et fassent ressortir ses succès, mais aussi ses échecs et suscitent des actions similaires au sein du réseau AIMF.



Plantation d'arbres par les membres de la Commission dans la Ville d'Abomey

Présentation de la Foresterie de la Ville de Lubumbashi

M. Jean Pierre KABULU DJIBU – Chargé des Projets et Coopération /Expert Climat-Energie de la Ville de Lubumbashi.

Chef-lieu de la province du Katanga, Lubumbashi est la deuxième plus grande ville de la République démocratique du Congo. Elle a une superficie de 747Km² et possède un climat continental. La ville est connue pour son potentiel minier et environnemental. Elle est divisée en 7 communes.



L'accès à l'électricité est très faible. Moins de 20% de la population urbaine est connectée au réseau électrique. Il existe donc une forte consommation de bois comme source d'énergie, ce qui engendre une déforestation importante.

Accès à l'assainissement	Moins de 10%
Accès à l'eau potable	32,7% - 64,6%
Accès à l'électricité	Moins de 20%
Utilisation Bois-énergie	76%
Energie solaire	3%
Energie éolienne	Moins de 1%

Le domaine de la construction est également dévastateur pour

Données sur la Ville de Lubumbashi

l'environnement. Le secteur de la construction à Lubumbashi présente de nombreux inconvénients pour les écosystèmes forestiers de Miombo (destruction des forêts, disparitions de termitières, érosion de la biodiversité, etc.). Il exerce une forte pression sur les ressources naturelles et émet de fortes émissions de gaz à effet de serre.

Ce secteur est responsable de :

- 75% du total des ressources naturelles exploitées ;
- 7% de la consommation totale d'énergie ;
- 20% des déchets produits ;
- 10% des émissions de gaz à effet de serre ;
- 10% de la consommation d'eau.

Ces dernières années, la ville s'est fortement étendue. En effet, en 26 ans la surface bâtie a doublé. Tous ces éléments ont transformé le paysage urbain et rendu la ville plus vulnérable aux catastrophes climatiques (déforestation, inondations, érosion, perturbation importante des pluies, etc.)

La population locale perçoit également ces transformations :

- 94 % attestent que les changements climatiques sont perceptibles dans leur milieu de vie ;
- 83 % évoquent une « pénurie » de ressources en eau ;
- 90 % ont déjà connu au moins une catastrophe naturelle d'origine climatologique dans leur milieu ;
- 81 % disent que les événements climatiques influent sur la santé ;
- 74 % parlent d'une augmentation de la fréquence des fortes pluies ;
- 52 % parlent d'une diminution de la quantité des pluies par saison ;
- 73 % disent que le nombre de jours de pluies en saison des pluies est en baisse ;
- 93 % constatent que la saison des pluies commence en retard et se termine plus tôt ;
- 94 % attestent d'une augmentation de la température la chaleur ressentie.

La ville de Lubumbashi est particulièrement vulnérable aux effets néfastes du changement climatique, notamment à cause de son étendue, de ses moyens financiers et de ses capacités techniques limitées.

Les principaux secteurs de vulnérabilité sont les ressources en eau, les forêts, l'agriculture, la sécurité alimentaire, la santé et la sécurité.

Projet « Lubumbashi 2030 »

En approuvant en août 2016 le projet « Lubumbashi 2030 », la Ville a pris des mesures pour d'une part lutter efficacement pour la gestion des forêts et espaces verts et pour d'autre part protéger les ressources et les captages d'eau.

Au niveau local, ce projet a pour objectif de mettre en œuvre un processus de pilotage et d'accompagnement du développement urbain de la ville en s'assurant à ce qu'il soit durable, inclusif et résilient aux changements climatiques. Au niveau global, il apporte une contribution locale proportionnée à la réalité territoriale de la ville, tout en participant aux objectifs visant à l'atténuation du réchauffement climatique à l'échelle planétaire.



Présentation de M KABULU DJIBU sur la politique forestière de Lubumbashi

Quelques réalisations de la Ville :

- valorisation des nouveaux édifices réalisés en terre crue démontrant le potentiel de ce matériau naturel aux effets bénéfiques pour l'économie locale, l'amélioration de l'habitat, l'environnement et la valorisation des cultures constructives traditionnelles ;
- sensibilisation de la population de la Ville de Lubumbashi à la valorisation de la terre, à l'intégration de la construction dans son écosystème naturel, à l'écoconstruction, etc;
- sensibilisation de la population de la Ville de Lubumbashi sur:
 - o la diversité des architectures en terre crue dans le monde et en Afrique ;
 - o les avantages techniques de maçonnerie porteuse en terre crue ;
 - o les avantages économiques de maçonnerie porteuse en blocs de terre comprimée ;
- formation des maçons sur la diversité des techniques de construction en terre crue ;
- projet de foresterie urbaine (création de pépinières municipales).

Visite Culturelle

Visite au Roi d'Agonlin

La région d'Agonlin était sous la domination des Nagot de Kétou et d'Oyo. Ces derniers y menaient régulièrement des razzias et réclamaient aux populations des produits vivriers et des hommes destinés aux travaux champêtres ou offerts aux divinités (vodou) lors des rituels et autres cérémonies traditionnelles. Le représentant (Agbadjigbéto) des Nagot aurait été un certain Alognon. Ce dernier aurait prêté main-forte aux Nagot dans cette entreprise de pillage de la région. En contrepartie, Alognon aurait bénéficié de la protection des Nagot. Les Agonlinou payèrent un lourd tribut aux Nagot. Pour mettre fin à cette injustice, Ganyé Zéhê mit sur pied une troupe grâce à l'appui de son ami Akao, spécialiste des arts martiaux. Ganyé Zéhê, Akao et quelques Agonlinous acquis à la cause entreprirent alors une véritable campagne d'affranchissement de la région d'Agonlin. A l'issue de rudes combats, Ganyé Zéhê et ses hommes mirent en déroute les Nagot et les empêchèrent désormais de revenir à Agonlin réclamer le tribut dont ils accablaient les populations.

Les membres de la Commission ont eu l'opportunité de rencontrer Son Altesse le Roi Ganye Sehe, l'actuel Roi d'Agonlin.



Rencontre entre les membres de la Commission et le Roi d'Agonlin

Visite au Roi d'Abomey

En février 2022, c'est le prince Georges Collinet Behanzin qui a été désigné pour devenir le nouveau roi. Il a été intronisé comme successeur du roi Behanzin au palais de Djimè, et ensuite roi du Danxomè au palais central d'Abomey, selon le protocole d'accord de succession. Il prend le nom de « Dada Dèwènonde Gbéhanzin ». Les membres de la Commission ont été invités pour une visite officielle au palais en présence du Roi.

Les palais royaux d'Abomey sont le témoin matériel essentiel du Royaume du Dahomey qui se développa à partir du milieu du XVIIe siècle selon le précepte énoncé par son fondateur, Houégbadja, « que le royaume soit toujours fait plus grand ». Sous les douze Rois qui se succédèrent de 1625 à 1900, ce royaume s'affirma comme l'un des plus puissants de la côte occidentale de l'Afrique. Le site des palais royaux d'Abomey couvre une superficie de 47 ha et est constitué d'un ensemble de dix palais dont certains sont construits les uns à côté des autres et d'autres superposés, suivant la succession au trône.

Ces palais obéissent aux principes liés à la culture Aja-Fon et constituent non seulement le centre de décision du royaume, mais aussi le centre d'élaboration des techniques artisanales et le dépôt des trésors du royaume. Aujourd'hui, les palais ne sont plus habités, mais ceux du roi Ghézo et du roi Glèlè abritent le musée historique d'Abomey qui illustre l'histoire du



Rencontre entre les membres de la Commission et le Roi d'Abomey

du Royaume et sa symbolique à travers une volonté d'indépendance, de résistance et de lutte contre l'occupation coloniale. L'authenticité du site repose sur la continuité de fonction des palais. La célébration plus ou moins régulière des cérémonies traditionnelles et l'organisation de travaux de remise en état des bâtiments réalisés à l'occasion de manifestations particulières, dans le respect du savoir-faire traditionnel, renforcent le caractère d'authenticité du site.

Annexe

[Fonds pour l'Environnement Mondial](#)

[Fonds d'Adaptation](#)

[Fonds vert pour le Climat](#)

[Programme d'Adaptation des Villes au Changement Climatique \(PAVICC\)](#)

[Waste Wise Cities](#)

[Outil Waste Wise Cities](#)

[African Clean Cities Platform](#)